



N°146 | du 20 Nov au 02 Déc 2015

À partir du 07 Septembre 2015



moov conso

Consomme et gagne !

Tape ***500#** pour connaître ton objectif.



DOSSIER

GESTION DES DECHETS MEDICAUX :

DES CENTAINES DE KILOS DE MATIERES DANGEREUSES DEVERSES A TOKOIN CEBEVITO



Stocks de DASRI entreposés à l'hôpital de Bè

PP.9,10



Sachets de DASRI déversés sur la décharge de Cebévito

RISQUES D'HEPATITE B ET C, DE VIH ETC...

Politique

P.2

MANGO :

DE BRIM DIABACTE AU CAP 2015, LA SCANDALEUSE RECUPARATION POLITIQUE

TERRORISME :

PP.4,5

LA FRANCE ENCORE SOUS LE CHOC

Economie

P.6

2^e EDITION D'AFRICA SME CHAMPIONS FORUM : UN VRAI SUCCES

Social

P.7

ENVIRONNEMENT:

LE 'BEFORE' D'UNE POLITIQUE DE CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES AU TOGO

Culture

P.15

LE GRAFFITI, UN ART URBAIN DE CONTESTATION

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

IL EST TEMPS !

L'Observatoire Togolais des Médias (OTM) a suspendu en début de semaine et pour six (6) mois deux journalistes, convaincus de tentative de chantage et d'extorsion de fonds sur un opérateur économique ; faits que les auteurs ont sans conteste reconnu.

Cette mesure punitive décidée par l'instance d'autorégulation de la presse togolaise est à saluer. Même si elle a beaucoup tardé à assumer son rôle et à prendre la mesure de cette gangrène qui rongait de façon pernicieuse notre corporation. Il était temps ! Le temps est venu en effet de rappeler fortement et sans ambages à ceux qui exercent le métier de journaliste, ainsi qu'à ceux qui ambitionnent de le faire, que c'est une profession gouvernée par des normes, des règles d'éthique et de déontologie, dont la violation systématique et délibérée ne doit pas rester impunie.

Le chantage, l'extorsion de fonds ne font pas partie des méthodes enseignées dans les écoles de journalistes et constituent bien au contraire, des infractions punies par le code pénal ; l'invocation du code de la presse et de la communication ne pouvant en espèce qu'être inopérante.

Après avoir laissé s'installer des pratiques délictuelles devenues pour certains une habitude, presque une seconde nature, dont s'inspirent malheureusement de nouveaux venus, il faut souhaiter que la corporation se saisisse de cette affaire pour sonner le glas de comportements douteux et scandaleux. Car c'est lorsque l'ensemble de la corporation, de façon unanime, sera décidée à extirper de ses rangs les brebis galeuses, en condamnant de façon ferme ces pratiques qui jettent du discrédit sur tous, que l'image aujourd'hui bien écorchée du journaliste, pourra retrouver ses lettres de noblesse. En balayant notre propre maison, en stigmatisant les comportements déviants, en dénonçant les abus, nous enlèverons aux autres tout argument tendant à faire de la presse, un îlot d'impunité qui justifierait le retour à une législation plus répressive.

Dans un contexte de mobilisation autour de la lecture de l'article 497 de nouveau Code pénal qui annoncerait une nouvelle pénalisation des délits de presse, l'acte posé par les deux confrères ne pouvait rester sans réponse appropriée et proportionnée. De fait, il faut nécessairement qu'il y ait un après-sanction. Une nouvelle presse, assainie et responsable devra désormais se construire, dans le strict respect des règles professionnelles et sous l'œil attentif aussi bien du tribunal des pairs que de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Mais également de tous les citoyens qui ne doivent plus céder aux différentes formes de chantage. C'est à ce seul prix que le niveau de liberté qu'est celui de la presse dans notre pays aura véritablement son sens pour ne jamais être remis en cause.

✎ Ayi d'ALMEIDA

MANGO :

DE BRIM DIABACTE AU CAP 2015, LA SCANDALEUSE RECUPARATION POLITIQUE

Près de deux (2) semaines après les violents affrontements entre forces de l'ordre et manifestants hostiles à un projet de réhabilitation des aires protégées de la préfecture de l'OTI dont le bilan officiel s'élève à cinq (5) morts et plusieurs blessés, le Combat pour l'Alternance Politique en 2015 (CAP 2015) lance une série de manifestations sur l'ensemble du pays pour « soutenir les populations de l'OTI ». Une récupération politique destinée à remobiliser les militants de ce regroupement après l'échec de la présidentielle d'avril 2015.

Selon CAP 2015, les manifestations qui débutent ce samedi à Lomé par une marche pacifique suivie d'un meeting, se veulent l'expression aux populations de l'OTI meurtries, de la compassion et de la solidarité du peuple togolais. Avant ce regroupement, c'est l'obscur Mouvement Martin Luther KING (MMLK) de l'activiste Pasteur Komi EDOH qui saute sur toutes les causes pourvu qu'elles soient médiatisées, qui a essayé sans succès d'organiser un mouvement la semaine dernière pour « protester contre la violence policière » à Mango. C'est dire donc que sur l'échiquier, face à une actualité plutôt calme et au déficit d'initiatives politiques portant sur les vrais défis qui se posent à notre pays, il y a une réelle tentation de surfer sur le drame de Mango, de continuer à lui donner un large écho pour affaiblir le gouvernement et en tirer des gains politiques. Plus scandaleux, il y a derrière cet appel à manifester dans plusieurs localités du pays, ce macabre calcul que les mouvements dégénèrent et contribuent à créer un climat d'extrême tension, dont les initiateurs espèrent être les bénéficiaires in fine. De fait, tous les moyens sont bons pour parvenir à cette fin, la mobilisation de toutes les ressources ainsi que l'exploitation médiatique à l'envi et à outrance d'un drame qui aurait commandé de la retenue et de la pudeur politiques. « Mme Brigitte ADJAMAGBO-JOHNSON et ses amis, disparus du débat public depuis plusieurs mois, comptent ainsi sur les cadavres encore fumants de Mango pour faire leur rentrée politique et avoir du grain à moudre pour occuper l'espace médiatique, à défaut d'avoir

des propositions pour améliorer la vie quotidienne de leurs compatriotes » dénonce, quelque peu dépité, un élu de la majorité. Cette voix n'est pas isolée. Si la condamnation est unanime quant au bilan de l'intervention des forces de l'ordre, l'exploitation que souhaite en faire cette coalition passe peu dans l'opinion, annoncée par beaucoup comme devant boudier les appels à manifester. Même Abass KABOUA, autrefois membre de CAP 2015 et connu pour ses critiques acerbes voire outranciers envers le pouvoir, a dénoncé une « initiative motivée par l'envie d'étendre l'hécatombe à tout le pays et de provoquer de nouveaux cadavres ».

DIABACTE, LE PYROMANE.

Dans cette scandaleuse séquence, outre les sempiternels et professionnels de l'« indignation et de la condamnation », CAP 2015 s'est trouvé un inattendu allié : le député de l'Union des Forces de Changement (UFC), Brim DIABACTE. Silencieux depuis sa sortie à son corps défendant du gouvernement, il profite de la situation pour régler ses comptes. Surtout à son camarade de parti, monsieur André JOHNSON, ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières qui pilote à ce titre, le projet objet de tensions. Drapé de son statut de député de Mango, siège qu'il a retrouvé à sa sortie du gouvernement, il a ni plus ni moins pris la tête de la fronde contre la réhabilitation des aires protégées, campant le défenseur des « pauvres populations ignorées et réprimées ». Multipliant les sorties excessives et jetant l'huile sur le feu



BRIM DIABACTE, Député UFC de Mango

par simples calculs et pour des intérêts vils, l'un des bras droits de Gilchrist OLYMPIO compte ainsi à peu de frais, renforcer sa position dans sa circonscription, tout en se rendant incontournable dans le redémarrage ultérieur du projet. Stratégie sans doute payante mais qui aux yeux de beaucoup, le font passer du « vieux sage » à l'éhonté pyromane », pour reprendre l'expression d'un de ses amis de l'UFC.

Pour le reste, mis à part Gabriel DOSSEH-ANYRON, président du NID, quasiment aucun leader n'a appelé à renoncer définitivement au projet à l'origine des tensions. Tous ont reconnu sa pertinence et son intérêt pour notre pays, même s'ils ont dénoncé la gestion des manifestations des anti ainsi que le manque de concertation élargie ou encore l'absence du caractère inclusif de sa mise en œuvre. Mettant à profit l'accalmie actuelle malgré les tentatives de récupération, les autorités ont renoué le fil du dialogue. A travers notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), dont une délégation conduite par son président Alilou Sam-Dja CISSE, séjourne depuis lundi à Mango. Il s'agit de dialoguer et de lever les malentendus et autres

incompréhensions. 'Nous avons estimé nécessaire de venir à Mango pour calmer les esprits et pour écouter ce que la population a à dire. Cela nous permettra d'avoir une idée précise de la situation et facilitera la recherche de solutions au niveau gouvernemental', a indiqué M. Cissé.

Pour rappel, le projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo a été lancé en 2012 et placé sous le parrainage du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il concerne quatre pays de la sous-région ouest-africaine, le Bénin, le Ghana, le Burkina Faso et le Togo. Il s'agit notamment de borner des espaces destinés à la faune et la flore.

Ainsi, les populations occupant illégalement ces zones seraient donc priées de se déplacer afin d'y préserver l'écosystème, dans un contexte international de plus en plus dominé par la problématique de la promotion de l'environnement. Le projet, exécuté jusqu'à 100 % dans certains pays comme le Bénin ou le Ghana, concerne au Togo trois préfectures, Kpendjal, Kéran et Oti.

Tapez *228#



drive dentsu



moov forfait international

Plus besoin de compter les minutes à l'international !

Appelez vos destinations préférées à des tarifs exceptionnels :

Pays concernés	Pass	Prix	Volume
Bénin - Niger Côte d'Ivoire - Burkina Faso	Journalier	465 F	5 min
France - Royaume Uni - Allemagne Belgique - Espagne - USA - Canada Chine - Inde - Pakistan	Journalier	400 F	5 min
	Hebdomadaire	2 000 F	35 min

TERRORISME : LA FRANCE ENCORE SOUS LE CHOC

Huit jours après les effroyables attaques terroristes dont a été victime Paris provoquant plus de 130 morts et 300 blessés, la France demeure encore sous le choc. Alors que l'enquête se poursuit sur fonds d'opérations coups de poings des différents services et d'une coopération internationale, la question de la répétition de tels attentats reste sur toutes les lèvres. D'autant plus que selon plusieurs spécialistes, les caractéristiques des attaques parisiennes font planer de nouvelles menaces, contre laquelle il sera difficile de se protéger.

Attentats de Paris : tournant ou pas ? Selon plusieurs experts, les attaques perpétrées le 13 novembre dernier dans la capitale française marquent un tournant dans la menace terroriste qui pèse sur le pays. Par leur simultanéité, leur ampleur, et leur mode opératoire, qui inclut des attaques-suicides, ces attentats rompent avec ceux jusqu'à présent perpétrés sur le sol français.

UNE ABSENCE DE CIBLE SPÉCIFIQUE

Le fait qu'aucune cible spécifique n'ait été visée constitue une première rupture. Contrairement aux attentats de janvier, qui ont volontairement ciblé Charlie Hebdo, un journal considéré par ses détracteurs comme « blasphématoire », ainsi qu'un supermarché fréquenté par la communauté juive parisienne, et contrairement à Mohamed Merah, qui, en plus d'une école juive, avait ciblé des militaires, les attaques du 13 novembre ont visé les Français dans leur ensemble.

Une sorte de « terrorisme indifférencié », explique face auquel n'importe quel individu se

trouvant au mauvais endroit au mauvais moment devient une victime potentielle.

Cette absence de cible rappelle cependant d'autres attaques perpétrées à Paris par le passé : celles de la rue de Rennes, en septembre 1986, et de la station RER Saint-Michel, en juillet 1995, commises au milieu même des passants.

UN «TERRORISME À L'AVEUGLE»

Si les terroristes semblent avoir cherché à s'attaquer à un certain mode de vie, en frappant un concert de rock et des quartiers populaires et très fréquentés de Paris, où la jeunesse parisienne a l'habitude de se retrouver pour boire des verres, leurs armes ont atteint les victimes sans distinction. Ce « terrorisme à l'aveugle » entraîne de facto l'instauration d'un lourd climat de psychose et de suspicion au sein de la population. Cette absence de cible symbolique peut aussi s'expliquer par la difficulté d'atteindre les lieux stratégiques, depuis les attentats de janvier et le renforcement du plan Vigipirate.

DES ATTAQUES SIMULTANÉES

Pour les enquêteurs, les attentats de Paris ont été menés par trois commandos très organisés, ce qui explique leur quasi-simultanéité. Là encore, le phénomène est nouveau en France. A l'inverse du mois de janvier, où de longues heures s'étaient déroulées entre les trois attaques menées par les frères Kouachi et Amedy Coulibaly, et avant les assauts de la police, l'ensemble des événements du week-end dernier s'est déroulé en l'espace d'une demi-heure : de 21h20, l'heure de la première explosion aux alentours du Stade de France, à 21h53, l'instant où le troisième kamikaze de Saint-Denis s'est fait sauter.

Une situation qui devient rapidement incontrôlable pour les forces de police, qui doivent à la fois se déployer rapidement en plusieurs endroits, sécuriser les zones d'intervention, puis traquer et éliminer les terroristes.

UN MODE OPÉRA- TOIRE NOUVEAU:



L'ATTENTAT-SUICIDE

Le 13 novembre sur les deux théâtres des attaques, à Saint-Denis et à Paris, sept assaillants se sont tués en actionnant leurs gilets explosifs, avant même que les balles des policiers ne les atteignent. Une première en France. Le pays n'avait en effet jamais subi d'attaque-suicide sur son sol, jusqu'à présent. La méthode est en revanche dans les zones de conflit du Moyen-Orient, en Syrie et en Irak notamment, et son objectif est simple : faire le plus grand nombre de victimes.

UNE SÉCURISATION QUASI-IMPOSSIBLE

Face à ce nouveau terrorisme, qui peut frapper n'importe

qui, n'importe où, et n'importe quand, comment sécuriser le territoire ? La volonté du gouvernement français est claire : répondre aux événements en sécurisant au maximum, et de façon visible, la capitale et l'ensemble du pays.

Au total, 10.000 militaires seront déployés dans toute la France. A Paris et alentours, 230 gendarmes ont été placés en renfort, et 1.000 militaires supplémentaires sont chargés de patrouiller dans les lieux fréquentés et les transports. Des effectifs qui viennent s'ajouter aux 30.000 policiers, gendarmes et militaires engagés à la protection de 5.000 lieux sensibles sur l'ensemble du territoire dans le cadre du plan Vigipirate.

QUI EST DAECH, L'ORGANISATION QUI A REVENDIQUE LES ATTENTATS ?

Daech est l'acronyme arabe de « État islamique en Irak et au Levant » (EIIL). Il est utilisé par les Occidentaux qui refusent de parler d'« État ». Les djihadistes le jugent péjoratif, car le mot « islamique » n'y paraît pas. En proclamant le 29 juin dernier leur « califat », à cheval sur l'Irak et la Syrie, ils ont d'ailleurs choisi l'appellation « État islamique », supprimant toute référence géographique.

QUI EST SON LEADER ?

Abou Bakr al-Baghdadi, qui se fait appeler aussi « calife Ibrahim ». De son vrai nom, Ibrahim al-Badri al-Samarraï, il est né en Irak. Ses partisans affir-

ment qu'il est descendant du prophète Mohammed, lignage indispensable pour prétendre au titre de calife. Il serait diplômé en études islamiques.

L'homme est surtout un combattant né sur les ruines de l'invasion américaine en Irak, en 2003. Il rejoint d'abord les rangs d'Al-Qaïda en Mésopotamie, dirigé par le terroriste jordanien Abou Moussab al-Zarkaoui. Arrêté par les Américains à Falloudja en 2004, il est détenu cinq ans.

Après sa libération, il multiplie les attentats meurtriers. Après une période de transition, il succède à Zarkaoui tué dans un raid américain en 2006, et

prend son nom de guerre, Abou Bakr al-Baghdadi, référence au premier calife de l'islam, Abou Bakr al-Siddik, et proclame l'« État islamique d'Irak ». Vers la mi-2011, Al-Baghdadi envoie des combattants en Syrie pour combattre le régime de Bachar Al Assad, mais aussi les opposants laïcs et le front al-Nosra, branche locale d'EIL qui a prêté allégeance à Al-Qaïda. Son groupe ajoute alors le « Levant » à son nom en 2013, et devient l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL).

Simultanément, Al-Baghdadi lance une offensive en Irak où il réussit à fédérer de nombreux ex-soldats sunnites de l'armée irakienne et des tribus sunnites.

Face à une armée irakienne peu motivée, le mouvement prend le contrôle de Mossoul et des provinces du Nord-Ouest du pays.

QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Le projet est de réinstaurer un « califat » qui aurait vocation à établir un contrôle politique sur l'ensemble du monde musulman et à en chasser les musulmans chiites. À l'heure actuelle, les Irakiens exercent toujours le leadership de ce mouvement avec quelques Syriens. D'ailleurs, le drapeau noir imprimé de caractères blancs, l'un des symboles de Daech, reprend la couleur de la guerre et de la

révolte de l'époque Abasside, période pendant laquelle a régné le calife Harun al-Rashid (786-809), magnifié dans les Mille et une nuits.

Il aurait représenté l'apogée de l'Islam, aussi bien sur le plan politique qu'économique, religieux ou culturel. Le drapeau, présent sur toutes les vidéos et les photos du groupe, est devenu un signe de ralliement. Si le califat revendiqué par Daech évoque le VIIe siècle et l'islam fondamentaliste, le groupe est tout ce qu'il y a de plus « branché » en termes d'utilisation des réseaux sociaux, Facebook, Twitter, etc. ou les smartphones qu'il utilise abondamment pour sa propagande et le recrutement des candidats

TERRORISME :

(Suite de la page 4)

au djihad.

Les webmasters de Daech ont réussi, au moment de la Coupe du monde de football au Brésil, à kidnapper des comptes Twitter, les nourrissant de propagande islamiste. Et deux semaines avant la prise de la ville irakienne de Mossoul, Daech diffusait des menaces personnalisées sur les comptes Facebook de journalistes locaux qui, terrifiés, ont quitté la ville, accréditant l'imminence d'une attaque.

D'OU TIRE-T-IL SES FINANCEMENTS ?

Depuis l'invasion américaine en Irak, l'argent coule à flots dans ses caisses. La désorganisation politique et la fragmentation du pouvoir ont favorisé les trafics en tout genre, les enlèvements d'Irakiens et d'étrangers, les pillages de banque et le rançonnement des populations locales. Lors de la prise de Mossoul en juin dernier, Daech a fait main basse sur l'argent et les revenus du pétrole abrités dans les locaux de la banque centrale. Le groupe serait à la tête d'un trésor de guerre d'un demi-milliard de dollars.

Des fonds privés ou étatiques des États du Golfe, notamment le Koweït et l'Arabie saoudite, l'auraient aussi longtemps alimenté. Puis, cette manne se serait tarie à la fois sous la pression américaine et à cause des inquiétudes des États de la région, qui redoutent une menace pour leur pouvoir.

Depuis qu'il a fait main basse sur la province pétrolière de Deir Ezzor, où se trouve concentré l'essentiel des réserves de pétrole et de gaz syrien, Daech

peut désormais se passer de ces financements extérieurs. Il a pris le contrôle des gisements de Tanak et de al Omar détenus auparavant par le groupe du Front al Nosra.

« Daech peut produire de 30 000 à 40 000 barils par jour, estime le consultant, Jean-Pierre Favennec. Comme il a besoin d'argent, il vend le pétrole à la moitié de sa valeur, ce qui peut lui procurer entre 2 à 3 millions de dollars par jour. » Les acheteurs sont des Turcs, des Irakiens et même le régime de Damas...

Le pétrole brut, est acheminé par camions. « Il en faut une centaine pour transporter 20 000 barils par jour », explique-t-il. Des intermédiaires irakiens, turcs et libanais sont à la manœuvre. Selon Jean-Pierre Favennec, il est quasiment impossible de stopper ce trafic, « sauf à avoir recours à des troupes au sol. »

COMBIEN DE COMBATTANTS SOUS L'ÉTENDARD DE DAECH ?

Les chiffres varient. Selon des sources américaines, ils seraient au moins 30 000 combattants en Irak et en Syrie sous la bannière de Daech, - certains parlent de 50 000 -, dont un tiers d'individus convaincus idéologiquement, le reste étant des recrues plus ou moins volontaires. Dans une région où le chômage explose, le salaire proposé par Daech, de 300 à 500 dollars (232 à 388 €) par mois, attire beaucoup de jeunes.

Un grand nombre de militants ne sont ni Irakiens, ni Syriens. Selon les statistiques du centre

de recherche stratégique Soufan, basé à New York, plus de 12 000 combattants provenant de 81 pays, parmi lesquels au moins 2 500 Occidentaux, ont voyagé en Syrie ces trois dernières années. Tous ont en commun d'adhérer à une interprétation rigoriste de l'islam sunnite dont ils se considèrent les seuls détenteurs. Et le reste du monde ainsi que les autres musulmans chiites sont à leurs yeux des « mécréants ».

COMMENT SONT ADMINISTRÉES LES VILLES TENUES PAR DAECH ?

Grâce à des informations provenant de la ville syrienne de Raqqa, on sait que les lieux publics comme les cafés sont interdits. « Il n'y a plus de vie citoyenne, explique Myriam Benraad, la police des mœurs surveille que les gens vivent en conformité avec la charia. Ils tiennent tout, y compris les mosquées. »

« Des écoles ont été ouvertes où la loi coranique est enseignée, poursuit la chercheuse, et des tribunaux islamiques jugent ceux qui dérogent à la loi. La sanction ultime étant le "takfir", la déchéance du statut de musulman, excommunié, son exécution devient licite. »

Alors que les femmes conservatrices en Syrie portaient le foulard et éventuellement un manteau long, elles doivent porter désormais le niqab (voile intégral), ne peuvent plus circuler seules dans les rues, elles doivent toujours être accompagnées de leur mari, leur père ou un frère.

Des brigades de la police des mœurs sont chargées de faire respecter les nouvelles règles,



elles ont le droit de pénétrer partout y compris dans les espaces privés. Pour Myriam Benraad, l'organisation de la vie sociale sous Daech ressemble beaucoup à celle mise en place par les Talibans en Afghanistan.

DAECH S'ÉTEND-IL AU-DELÀ DE L'IRAK ET DE LA SYRIE ?

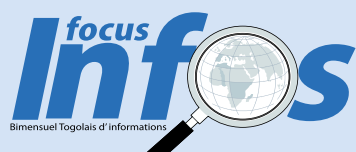
Divers groupes terroristes revendiquent une filiation avec Daech. Les terroristes algériens du groupe « Jund al-Khilafa » - « les soldats du califat » -, qui a enlevé le français Hervé Gourdel lundi dans les montagnes de Kabylie, auraient ainsi agi en son nom.

Beaucoup plus connu, le groupe terroriste Boko Haram, qui

sévit violemment au Nigeria a revendiqué un lien avec Daech. Dans une vidéo diffusée en juillet, son chef Aboubakar Shekau a apporté un soutien à Abou Bakr al-Baghdadi. Et le 24 août dernier, Boko Haram proclamait la création d'un « califat » islamique dans la ville de Gwoza, au nord du pays.

Aux Philippines, le groupe terroriste Abou Sayyaf, qui agit depuis les années 1990 pour la création d'un état islamique dans le sud de l'archipel et longtemps considéré dans l'orbite d'Al-Qaïda, a lui aussi prêté allégeance au « calife Ibrahim » fin juillet.

Source : La Croix.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU

• Collaboration

Kossi THEMANOU
Salomon WILSON
Raphael DJAMESSI

Essénam KAGLAN
Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Bernard ADADE

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237
99587773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 26 01 91

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires



Pour tout

- ✓ Renseignement
- ✓ Information
- ✓ Conseil

contacter le centre d'appel
au N° VERT

8201

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

2^e EDITION D'AFRICA SME CHAMPIONS FORUM :

✎ Jean-Paul AGBOH

UN VRAI SUCCES

C'est le cosu et pittoresque Safari Park Hotel qui a servi de cadre à la deuxième édition d'Africa SME Champions Forum, le 1er forum exclusivement consacré au financement des PME africaines, les 17 et 18 novembre derniers à Nairobi (KENYA). Elle a réuni autour de la problématique de la croissance africaine plus de deux cent cinquante (250) participants, venus d'une quarantaine de pays.

Après Dakar en 2014, c'est Nairobi en ce mi-novembre qui a accueilli l'Africa SME Champions Forum, qui se veut une plate forme unique permettant aux PME à forte croissance de devenir les champions de demain. Initiative du Togolais Didier ACOUETEY et de son cabinet de conseil en management AfricSearch, en partenariat avec le fonds de garantie African Guarantee Fund, la SFI, la Banque Panafricaine Ecobank et la Banque Africaine de Développement (BAD), le forum a permis aux PME d'accéder aux financements à travers les banques, les fonds d'investissements, fonds de garantie, fondations et Business

Angels, d'accroître leurs réseaux d'affaires et de bénéficier des meilleurs conseils grâce aux experts spécialisés en développement des PME présents.

Tables rondes de haut niveau, master classes thématiques, business sessions sectorielles, un espace de conseil personnalisé, des rencontres B2B et un Programme de Mentoring ont permis aux dirigeants de PME de trouver des réponses concrètes à leurs challenges de croissance. Parallèlement, les meilleures PME du continent et les institutions financières leur apportant leur soutien, ont été honorées à travers Les Africa SME Champions Awards de African

Guarantee Fund.

HAUT NIVEAU :

Plusieurs conférences de haut niveau ont meublé les deux jours de forum. Celles de la première journée ont porté sur « comment faire des PME le moteur de nouvelle croissance africaine », « les innovations dans le financement des PME en Afrique. Et le jour suivant a vu les participants échanger autour de « la conquête de nouveaux marchés, au-delà des frontières » ou encore sur comment « stimuler l'entrepreneuriat en Afrique et créer plus de champions. » Plusieurs sessions parallèles ont été également organisées autour notamment du « financement des transactions commerciales en Afrique », « comment améliorer les techniques d'accès au crédit » ou encore « gérer la croissance et faciliter la transmission des entre-



Table d'honneur

prises familiales » etc.....

Parmi les intervenants, des chefs d'entreprises confirmés comme Félix BIKPO d'African Guarantee Fund, Georges OTIENO d'African Trade Insurance Agency, Stanislas ZEZE de Blommfields, Jean-Luc VOVOR de Kusuntu Partners et bien d'autres.... Notre com-

patriote Jonas DAOU, directeur général de SODIGAZ a animé un panel sur les « nouveaux secteurs et marchés pour les PME à exploiter : quels sont les segments les plus prometteurs et comment en profiter ». Il a abordé le cas du secteur de l'énergie.

PROPARCO EN PROSPECTION DE NOUVEAUX PROJETS DE FINANCEMENT AU TOGO

Une délégation de la société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique (PROPARCO) a séjourné début novembre à Lomé. Filiale de l'Agence Française de Développement (AFD), PROPARCO est la propriété de l'Etat français qui lui a confié une mission de service public, dédiée au secteur privé.

La visite de cette délégation au Togo, composée du Représentant régional de la société PROPARCO en Afrique de l'Ouest, M. Laurent FARGE et de Mme Caroline BOONE, Directrice à

l'investissement, se situe dans le cadre des échanges périodiques que le bureau régional Afrique de l'Ouest de l'institution entretient avec les pays qu'il couvre. Des rencontres avec des entreprises et

leurs promoteurs dans le but de nouer des contacts qui pourront déboucher éventuellement sur le financement de projets ; mais également la compréhension des enjeux du pays ont été au menu de la visite. Dans l'agenda de la délégation, une rencontre avec la presse a permis d'échanger avec les hommes des médias sur les actions de la société.

Face à la presse, monsieur FARGE a rappelé les objectifs de sa société : stimuler la croissance dans les pays en développement, créer l'emploi, favoriser l'émergence des pays sous-développés, développer l'accès au financement, et promouvoir les modèles économiques responsables et durables. De fait, PROPARCO accentue sa présence dans les secteurs privés par des prises de participation, le financement des projets liés au changement climatique, le renforcement du financement dans les secteurs sociaux et dans les petits pays fragiles. Présente en Afrique de l'ouest depuis quatre décennies, PROPARCO a un champ d'action varié allant du financement des industries aux infrastructures, en passant par les secteurs financiers et services. Au Togo, avec un financement estimé à 100 millions d'euros, il



M. FARGE (A droite)

est en progression. Même si à ce jour la préférence va au secteur financier, le Représentant régional assure que des projets provenant d'autres secteurs sont éligibles au financement de son institution. « Si on trouve un bon projet émanant des entreprises familiales togolaises de taille intermédiaire, on sera ravi de l'analyser et de le financer. Notre vocation est d'accompagner les entreprises nationales pour en faire de puissantes entreprises régionales ou des champions africains » a-t-il indiqué. En attendant, Ecobank, Orabank, BOA, Fonds Cauris, Lomé Container terminal (LCT) financés à hauteur de 30 millions d'euros, sont les sociétés installées au Togo qui ont reçu le financement de PROPARCO.

« En Afrique de l'ouest, le portefeuille avoisine 600 millions d'euros, avec 150 à 200 millions d'euros de nouvelles opérations chaque année. Et l'idée est d'atteindre 300 millions d'euros dans les années à venir », a encore souligné M. FARGE.

Avec un milliard d'euros de nouvelles opérations annuelles au total, PROPARCO dispose de 400 clients dans les pays en développement et finance 60 à 70 projets par an. 33% de ses actions sont détenues par l'AFD et le reste par des institutions privées : banques et entreprises françaises. En Afrique de l'Ouest, elle dispose de deux bureaux dont l'un en Côte d'Ivoire, couvre le Togo.



MISE AU POINT :

Un communiqué intitulé *Communiqué des Organisations Professionnelles des Médias au Togo, relatif à l'article 497 du nouveau code pénal* et prétendument signé par plusieurs organisations de presse a été diffusé sur les réseaux sociaux et publié par le journal Alternative dans sa parution du 17 novembre.

Le Conseil National des Patrons de Presse dément s'être associé à ce communiqué et s'étonne qu'on ait pu mettre son nom en bas d'un document sans son consentement.

Dans le contexte du plaidoyer en vue d'une relecture de l'article 497 du nouveau code pénal et pour lequel le Conseil National des Patrons de Presse s'investit, il engage l'ensemble des acteurs impliqués à faire preuve de rigueur et de sérieux dans leur méthode d'actions.

Fait à Lomé, le 17 novembre 2015.

Le Secrétaire général

Fabrice PETCHEZI.

ENVIRONNEMENT:

LE 'BEFORE' D'UNE POLITIQUE DE CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES AU TOGO

✎ Francis Komi AYIDA

Aujourd'hui, l'importance économique des parcs nationaux et des aires protégées pour le tourisme et autres n'est plus à démontrer. Ils contribuent grandement à l'accroissement de la rentrée des devises étrangères et à l'amélioration des conditions économiques des populations établies dans les milieux des parcs nationaux et réserves. L'intérêt grandissant sur le plan international, accordé à la protection de l'environnement en général et à l'écosystème en particulier a amené plusieurs Etats africains à créer des aires protégées sur leur territoire.

Ainsi, les populations auront les possibilités de trouver un emploi rémunéré sur place, de tirer un revenu de la fourniture de service aux touristes, de vendre des objets artisanaux et des souvenirs aux touristes, de disposer pour leur besoin alimentaire des carcasses de gibier provenant de la chasse touristique et autres.

Les aires protégées du Togo avec leurs faune et flore sauvages sont des produits à haute valeur commerciale. Ces ressources renouvelables sont une source de revenus à travers les activités écotouristiques (chasse sportive), commerciales (vente des produits artisanaux locaux tels que le cuir et les peaux), des produits de consommation (viande, poisson) et d'autres produits utiles aux communautés rurales. Cependant, leur protection est compromise à cause principalement de l'augmentation de la population mais aussi et surtout le manque de ressources financières et de plan de gestion concertée avec les populations riveraines pour assurer leur conservation à long terme. Néanmoins, il faut reconnaître que la conservation d'écosystèmes a une longue histoire au Togo.

LE TOGO EN PARTICULIER

Dès l'époque coloniale, en 1938, un code forestier avait été instauré en 1947, suivi d'un décret portant sur l'exercice de la chasse. Durant les décennies 1940 et 1950, près de 80 forêts (de quelques hectares à des dizaines de milliers d'hectares) ont été classées. Toutes subsistent aujourd'hui, certaines ont été agrandies, notamment pour devenir des parcs nationaux. Dans l'année qui suivit la venue au pouvoir du général Eyadéma, en 1967, une ordonnance introduisit une nouvelle réglementation de la protection de la faune et de l'exercice de la chasse au Togo.

Afin de protéger et d'utiliser rationnellement les ressources offertes par les espèces végétales et animales et le milieu naturel en général, le Togo s'est doté, dans les années 1970, de deux grands

Parcs nationaux : le Parc national de Fazao-Malfacassa, créé en 1975, par regroupement de deux forêts classées depuis 1951 et celui de la Kéran, créé en 1971 à partir d'une forêt classée en 1950. D'une superficie de 163 600 ha, le Parc national de la Kéran verra ses limites à plusieurs reprises agrandies. En 1981, fut décidée une mise sous protection de toute la vallée de l'Oti (qui s'étend de la limite nord de ce Parc jusqu'à l'extrémité nord-est du pays), créant la réserve de faune de l'Oti.

Si dans sa politique socio-culturelle l'ambition du gouvernement à l'époque visait à placer l'homme togolais dans son cadre de vie naturel, lui faire reconquérir son authenticité perdue, connaître et apprécier les valeurs de son héritage culturel en créant ces aires protégées, il faut reconnaître que le mécanisme de création de ces aires a connu des fortunes diverses. Expropriation de populations vivant sur des territoires, des mesures draconiennes étaient appliquées par l'administration du préfet militaire et autres abus provoquant ainsi beaucoup d'incompréhension, de révolte et de comportements prédateurs liés à un très fort sentiment de confiscation de la ressource. En général, les classements n'avaient pas du tout tenu compte du partage rationnel entre espace à protéger et l'espace cultivable nécessaire pour une population en expansion. Pourtant les politiques de conservation sont censées être non seulement des actions de protection physique du territoire mais devraient aussi tendre à améliorer les conditions naturelles favorables à la survie des populations locales. Malheureusement, la mise en place des aires protégées n'est pas précédée et/ou suivie d'actions d'accompagnement telles que l'amélioration des terres cultivables, l'évaluation des besoins des populations, l'évaluation de leurs modes alimentaires, etc. qui devraient permettre aux aires protégées de jouer pleinement leur rôle, qui est à la fois écologique, économique et social. En effet, le Togo est un pays de diversités et de variétés sur les plans

florique et faunique. Ses belles forêts et galeries forestières, ses vastes savanes boisées et herbeuses étaient peuplées d'une faune abondante et diversifiée. Mais aujourd'hui, ses richesses fabuleuses ont presque disparu et méritent restauration et conservation.

Au Togo, avant 1990, les parcs nationaux et les réserves avaient une faune particulièrement riche. Avec les troubles sociaux de 1990, les populations se sont livrées à une chasse effrénée pour se venger. Un autre aspect de l'hostilité des populations à l'égard des parcs nationaux et des aires protégées est la revendication visant la réduction ou même l'élimination des aires protégées, afin de libérer des terres pour leurs besoins. Ces revendications suivent deux grandes orientations: le déclassement pur et simple des aires protégées, attitude qui traduit un rejet catégorique de l'existence du domaine réservé et une tendance plus modérée qui reste favorable à l'existence des zones protégées, tout en laissant les populations continuer à exercer leur droit d'usage des terres.

Depuis lors, des populations victimes des expropriations se sont manifestées par des coupes anarchiques de bois, des défrichements illicites, une réinstallation illégale des villages jadis déplacés et la destruction massive de la faune sauvage. Face à ce contexte historique douloureux, et surtout à un climat sociologique tendu dans la région, marqué notamment par des conflits de chefferie traditionnelle, des rivalités entre communautés, le bornage en cours actuellement (suspendu sur instructions du président de la République) des aires protégées a réveillé les blessures du passé. La méfiance des populations face à un projet porteur qui n'a rien en commun avec les mesures des années 1980 ne peut que mettre le feu aux poudres. Le Togo ayant souscrit aux efforts internationaux en vue de la protection de l'environnement, ce pays a bénéficié de l'aide du PNUD, du FEM et autres partenaires. Ainsi, il appartient aux autorités togolaises de



rassurer les populations de Mango en leur démontrant progressivement et avec tous les moyens possibles que les mesures prises en ce sens ne pourront aucunement porter préjudice aux populations, bénéficiaires direct des politiques environnementales.

Le Togo dispose aujourd'hui de huit principales aires protégées: le parc national d'Oti Kéran (69000 ha), la réserve de Faune d'Oti Mandouri (110 000 ha), la réserve de faune de Fazao (192 000 ha), la réserve de faune d'Abdoulaye (30 000 ha), la réserve de faune de Togodo Nord (13 000 ha), la réserve de faune de Togodo Sud (18 000 ha), la réserve de faune de Galangashie (7 650 ha), la Forêt classée de Assoukoko (10 000 ha). Toutes soumises à de fortes pressions, essentiellement dues à l'influence des populations notamment celles d'Oti Kéran et d'Oti Mandouri qui revendiquent une partie des territoires et ne soutiennent pas les objectifs de conservation visés par les autorités togolaises. Pour elles, la terre doit profiter à l'agriculture plutôt qu'à la protection des animaux. Déficit de sensibilisation et d'implication sur le terrain. Quel a été le degré d'implication des Ong et associations de gestion participative des parcs (AVGAP) associées au processus? Tout le monde sait que le pays s'est engagé dans un programme de réhabilitation des aires qui devrait être précédé d'une restauration du dialogue avec les populations riveraines pour aboutir à une "nouvelle" délimitation consensuelle de certaines aires.

Comment parvenir à faire admettre aux populations riveraines au delà de tous les intérêts ou bénéfices immédiats que ces zones protégées jouent un rôle important en contribuant à conserver la pureté de l'air et de l'eau, à garder des espaces verts et à maintenir

l'équilibre écologique: permettant ainsi aux populations locales de se procurer la nourriture, les fibres, l'énergie et d'autres biens matériels indispensables à leur existence? La formule magique pourrait découler de l'énonciation par le gouvernement d'une politique nationale de l'environnement avec prise en compte de ces différents facteurs surtout sociaux.

PROBLÈME DE GESTION

La qualité de la gestion des aires protégées est encore plus importante que leur étendue. Au Togo la gestion des aires protégées ne se fait pas de manière autonome car elle est souvent associée avec une structure dominante comme les Ministères: du Tourisme et de l'Environnement.

Au delà des facteurs humains directs, il convient d'ajouter le manque de fonds, la pénurie de personnel qualifié, la faiblesse institutionnelle, l'absence d'appui politique, la faiblesse du cadre juridique et de l'application de la réglementation, l'insuffisance de la communication avec les résidents locaux et de leur participation à la planification de la gestion, le manque de coordination entre les organisations participant à cette gestion et la délimitation inadéquate des zones à protéger.

De nos jours, il urge un changement radical dans la planification et la gestion des aires protégées au Togo trop longtemps caractérisées par le monopole du gouvernement central en matière de contrôle, le protectionnisme, l'exclusion des populations locales et, fréquemment, l'interdiction des utilisations traditionnelles de la faune et de la flore. On évoque la mise en place d'un conseil d'administration. L'initiative est bonne pour un début mais reste son efficacité à l'œuvre. Ainsi, le Gouvernement (Suite à la page 11)

GBADAMASSI GAFARU ADÉBAYO, RESPONSABLE DE « LE MÉDAILLÉ » : « NOUS AVONS RÉVOLUTIONNÉ LA FABRICATION DE MÉDAILLES AU TOGO »

✎ Albert AGBEKO

De plus en plus de jeunes togolais bien que munis de diplômes universitaires, décident d'embrasser une carrière qui n'a rien à voir avec leur formation de base. Pour la plupart être autonomes financièrement, créer sa propre entreprise et être pourvoyeurs d'emplois les y conduisent. C'est dans cette race de Togoais que se classe GBADAMASSI Gafaru Adébayo. Titulaire d'une Licence en Gestion et comptabilité à l'Université de Lomé, il a suivi une formation au Ghana. Depuis son retour au pays, il est à la tête de sa propre entreprise.

Après deux ans de formation au Ghana en fonderie, M. GBADAMASSI regagne la terre natale où il installe son entreprise dénommée « Le médaillé ». Celle-ci est spécialisée dans la fabrication de médailles personnalisées, de trophées, de pièces de voitures et de motos ou encore dans la fabrication de marmites. C'est surtout dans ce dernier domaine qu'il s'est distingué. « Après ma licence au campus, j'ai décidé de faire quelque chose qui n'a pas pignon sur rue », déclare celui qui estime avoir l'entrepreneuriat dans le sang. Inspiré par ses oncles qui faisaient la même chose, M. GBADAMASSI décide de se perfectionner dans le domaine d'où sa formation au Ghana. A son retour, il s'associe à certains jeunes pour se lancer dans cette activité.

Une prospection sur le marché togolais renseigne que le besoin en mar-

mites en aluminium est bien réel et même dans la sous région. « Les articles qu'on fabrique sont écoulés sur le territoire national car il y a énormément de demande sur le marché. Mais certains aussi sont exportés dans la sous région dans les pays comme le Nigeria, le Burkina Faso, le Mali », confie-t-il. Seul handicap pour répondre à cette demande forte : le manque de moyens. Il empêche la jeune entreprise de faire des stocks de la matière première-aluminium- pour parer à la fluctuation du prix sur le marché. L'autre difficulté est liée au faible pouvoir d'achat des Togoais. Conséquence : les grossistes n'arrivent pas à honorer leurs engagements.

« Actuellement, nous fabriquons de façon artisanale. C'est pourquoi la production n'arrive pas à faire face à la demande. Par jour on produit 20

marmites de taille moyenne. Si nous avons les moyens de nous procurer des machines de productions, nous pouvons produire plus et cela influencerait sur le prix de vente », confie-t-il. Pour ce faire, « Le médaillé » ambitionne de sortir d'une situation de production artisanale pour devenir industrielle en produisant en masse. Le marché togolais et extérieur sera alors ravitaillé mais surtout les grandes sociétés togolaises se verront aussi livrées en pièces de voitures ou de motos fabriquées en aluminium. M. GBADAMASSI a pour l'heure bénéficié du soutien du Fonds d'assistance aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ). Ce financement lui a permis de s'installer et de produire un peu plus davantage. « Le FAIEJ a été d'un grand soutien pour nous jeunes entrepreneurs qui ont eu la chance d'être financé », raconte-t-il.



Comment une jeune entreprise qui produit artisanalement arrive-t-elle à faire face à la concurrence des firmes chinoises ? M. GBADAMASSI répond qu'il n'est guère inquiet par cette concurrence car dit-il, « Le prix qu'elles proposent est trois fois plus cher que ce que nous offrons. Par conséquent, notre clientèle reste fidèle ».

L'autre domaine d'activité de l'entre-

prise est la fabrication des médailles. Pionnier dans le domaine, M. GBADAMASSI, estime avoir apporté une touche à la fabrication des médailles au Togo en les personnalisant. « Avant les médailles qu'on donnait au Togo, il n'y avait pas des inscriptions et les logos, c'est moi qui les ai apportés. Nous sommes innovateurs. Et aujourd'hui, il y a beaucoup de sociétés qui me sollicitent ».

TOYOTA =

100% CFAO

100%

GARANTIE CONSTRUCTEUR

+

100%

PIÈCES D'ORIGINE

CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

TOYOTA

GESTION DES DECHETS MEDICAUX : DES CENTAINES DE KILOS DE MATIERES DANGEREUSES DEVERSES A TOKOIN CEBEVITO RISQUES D'HEPATITE B ET C, DE VIH ETC...

✎ Kossi THEMANOU
✎ Raphael DJAMESSI

En moyenne, 138,6 kilogrammes de Déchets dits d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) sont produits par jour au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Sylvanus Olympio selon une étude réalisée en 2013 par un ingénieur en assainissement. La même étude estime entre 12 et 16m³, la quantité d'eaux usées produite quotidiennement par la clinique BIASA à Lomé. Le traitement de ces déchets, du fait des risques qu'ils représentent, nécessite des mesures spécifiques qui ne sont souvent pas prises par la plupart de nos hôpitaux. Or, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ceux-ci représentent des risques de contamination élevés, surtout pour les hépatites et le VIH, non seulement pour le personnel de santé mais aussi pour l'ensemble de la population. Quel circuit suivent ces déchets de leur production jusqu'à leur destination finale ? Quels risques encourent les populations ? Enquête !

Deux types de déchets sont produits dans un centre de santé. D'abord les Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères (DAOM). Ce sont en général des ordures générées par les patients, les visiteurs et le personnel soignant : restes de nourriture, papiers, sachets plastiques...Ce type de déchet constitue près de 80% des déchets quotidiennement générés par un centre de santé.

Ensuite ceux relatifs aux activités à risque Infectieux appelé dans le jargon médical les Déchets d'Activité de soins à Risque Infectieux (DASRI) ; ceux qui nous intéressent dans le cadre de cette enquête. Exclusivement générés par le personnel soignant (surtout dans les laboratoires, en chirurgie et en infirmerie), ils sont de deux ordres selon Madame TAKASSI Chantal, assistante médicale génie sanitaire, chef service Hygiène Assainissement au CHU Sylvanus Olympio. « On y retrouve les déchets mous, composés de seringues sans aiguille, des tubulures et poche de perfusion, des cotons, pansements, souillés de liquide biologique (sang). Ils sont collectés et stockés dans des poubelles contenant des imperméables distinctifs. La seconde catégorie des DSRI, celle encore

plus dangereuse est celle des OPCT (Objets Piquants Coupants et Tranchants) précise-t-elle. A cette catégorie on peut ajouter, souligne-t-elle, les eaux usées composées de reste de matière fécale utilisée pour des analyses dans les laboratoires, les liquides biologiques...Cette dernière catégorie de déchets du fait du danger qu'elle représente nécessite un traitement spécifique. Selon l'OMS, ces déchets doivent dans un premier temps faire l'objet d'un tri afin d'en distinguer les déchets mous des OCPT.

Une fois triés, la technique conventionnelle d'élimination des déchets biomédicaux solides reste l'incinération. Les centres de santé doivent à cet effet disposer d'incinérateur dans une zone reculée et s'assurer des mesures de sécurité strictes dans le transport de ces déchets pour éviter les contaminations et les pollutions. Les eaux usées quand à elles doivent être épurées dans une station prévue en vue d'en éliminer toute matière polluante. Pour ce qui est du stockage, les mesures n'en sont pas moins spécifiques. Selon la technique de collecte et de stockage recommandée par l'OMS, les OCPT doivent être stockés et conditionnés dans des conteneurs ou boîte de sécurité (bi-

dons rigides et transparents de 10 à 15l conçus spécialement à cet effet) pour limiter les risques d'accident sanitaire. Les boîtes en carton sont à proscrire.

Ces mesures bien connues des professionnels de santé ne sont malheureusement pas respectées dans les centres médicaux en général et ceux publics en particulier.

DES PRATIQUES À RISQUES...

Il est 5h30 ce lundi. Vêtus chacun d'un gilet vert, de gants de protection et de bottes, deux hommes d'une trentaine d'années sont occupés à charger, avec des sachets de couleur bleu et noir, un tricycle dont le porte bagage est couvert de bâche devant l'hôpital de Bè.

Ce sont des employés de « Nettoyage pour Tous », la structure qui s'occupe de la gestion de tout type de déchets produits par l'hôpital. Trois fois par semaine (lundi, mercredi, vendredi), ils récupèrent tous les déchets entreposés au préalable dans des magasins de l'hôpital de Bé. Nous découvrirons plus tard que les couleurs noire et bleue des sachets permettent de différencier les déchets Assimilés aux ordures Ménagères (DAOM) des déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) afin de leur appliquer les traitements requis. Trois quart d'heures plus tard, les six (6) sachets noirs de DAOM (reste d'aliments, boîte de médicaments) et des quatre (4) gros sacs bleus (environ 40kg chacun) contenant des DASRI (déchets de la chirurgie, de la maternité, de laboratoire) seront déversés sans aucune forme de précautions, sur la décharge intermédiaire de CEBEVITO située entre l'Ecole Primaire publique de Cébévito et la lagune de Hanoukopé, après



Des sachets de DASRI sur le dépotoir de Cébévito

avoir traversé la ville et laissé couler de leur tricycle du liquide biologique. Contactée pour connaître la destination contractuelle finale des déchets médicaux, la Direction de la société « Nettoyage pour Tous » allègue dans un premier temps que les DASRI sont incinérés sur la décharge de Zanguéra. Avant de finir, confrontée à nos éléments de preuve, par reconnaître que certains de ses agents, indécents et véreux les déchargent sur les dépotoirs intermédiaires de la ville. Sont-ils sanctionnés ? On n'en saura rien. Selon nos informations, à peine 10% des établissements de soins au Togo prennent véritablement à charge l'élimination de leur DASRI, conformément aux dispositions réglementaires.

LE CAS DU CHU S.O.

Au CHU Sylvanus Olympio, le centre hospitalier de référence du pays, par exemple, bien que les mesures de collectes et de stockage de ses déchets soient respectées, le traitement final laisse à désirer. En effet, le centre dispose d'un incinérateur implanté depuis 1999 mais qui, en panne depuis 2003, n'arrive plus à couvrir ses besoins. C'est donc dans l'enceinte de l'hôpital, sur le site d'entreposage des déchets à quelques mètres de l'incinérateur en panne et à ciel ouvert, que la grande partie de déchets à risques est brûlée au gasoil. L'autre partie dont la gestion est confiée à la structure « Nettoyage pour Tous

» subit le même sort que les déchets à risques de l'hôpital de Bè. Pour gérer les eaux usées, le centre disposait également, à sa construction, d'un système d'épuration. En panne depuis plusieurs années, une partie des déchets liquides qui y sont produits sont directement déversés dans la nature via les égouts ; l'autre partie va dans les fosses sceptiques du centre.

Ce n'est que dans quelques cliniques privées de la capitale, à l'instar de la clinique BIASA, que les mesures de traitement de ces déchets semblent plus ou moins respectées. Le centre dispose en effet d'une mini-station d'épuration qui traite les quelques 16m³ d'eaux usées produites par jour avant de les déverser dans les égouts. Elle s'assure de même de l'incinération de ses déchets solides à l'Institut National d'Hygiène qui dispose pratiquement du seul incinérateur au Togo.

UN SEUL INCINÉRATEUR POUR TOUT LE TOGO

Quelques fours à combustion de gasoil, de pétrole ou de bois font office d'incinérateur pour l'élimination des DASRI solides générés par les centres sanitaires de district. Le four construit à Katanga (bidonville de la zone portuaire), pour servir à l'incinération des micros déchets durant les campagnes de vaccination par exemple est récupéré par les hôpitaux du district numéro 3 (Bé, Gbénidji, Gbétchokpé ...) juste pour l'incinération des (Suite à la page 10)

QUID DES RESTES HUMAINS ?

Le langage médical n'admet pas le vocable « déchet » pour désigner les restes humains ou des produits extraits du corps humain à l'issue d'une opération chirurgicale, d'un avortement ou d'une amputation par exemple. Ces restes sont traités à cet effet au même titre qu'un corps humain. Lorsque le patient ou sa famille ne les réclament pas, ces restes sont conservés à la morgue au même titre que certains cadavres dont les familles sont inconnues. Ils sont ensuite enterrés au même titre que ces cadavres, après une certaine durée à la morgue.

GESTION DES DECHETS MEDICAUX : DES CENTAINES DE KILOS DE MATIERES DANGEREUSES DEVERSEES A TOKOIN CEBEVITO

(Suite de la page 9)

boites OCPT. A Adidogomé, c'est le four de la clinique Régina Paticis, d'une capacité plus importante, qui est exploité par quelques cliniques confessionnelles de la capitale.

Le seul véritable incinérateur public est celui qu'abrite l'Institut National d'Hygiène (zone administrative) depuis 2004. D'une capacité de 12Kg/h et pour une température maximale de 1300 degrés °C, il sert à l'élimination des déchets produits par l'Institut mais aussi de ceux d'environ dix cliniques qui le sollicitent notamment BIASA, BARRUET, Sainte Hélène, les infirmeries de Cimtogo, de l'Ambassade des USA ...

En définitive, pour environ 933 structures sanitaires, dont 630 structures publiques et 303 structures privées qui existent au Togo, le pays ne dispose quasiment que d'un seul incinérateur pour le traitement des

DASRI solides.

RISQUES...

En 2002, les résultats d'une étude de l'OMS conduite dans 22 pays en voie de développement ont montré que la proportion des établissements de santé qui n'éliminent pas correctement leurs déchets de soins avoisineraient 64% selon les cas. La mauvaise gestion de ces déchets à risques peut mettre, pourtant, en danger le personnel de soins, les employés s'occupant des déchets médicaux et l'ensemble de la population. Une autre étude de l'OMS indique que rien que pour l'année 2000, le mauvais traitement des déchets à risques, surtout des OPCT, a été responsable de 21 millions d'infections à virus de l'hépatite B (HBV) (soit 32 % de toutes les nouvelles infections), 2 millions d'infections à virus de l'hépatite C (HCV) (soit 40 % de toutes les nouvelles infections) plus

de 260 000 infections à VIH (soit 5 % de toutes les nouvelles infections) aussi bien au niveau du personnel soignant que de l'ensemble de la population. Lorsqu'ils ne sont pas déchargés à l'air libre sur des dépotoirs publics, certains de ces déchets sont enfouis dans le sol. Cette pratique n'est pas moins dangereuse, selon M. Guido Ovidio De Souza, Ingénieur Eaux et Environnement, responsable hygiène et assainissement à la clinique BIASA, car elle contribue à la pollution de l'environnement et expose la population aux risques d'infections. « La nappe phréatique n'étant pas assez profonde dans la plupart des quartiers de Lomé, les enfouissements contaminent et polluent l'eau du sous-sol et par là celle des puits. Ces déchets peuvent également avoir d'impact sur les cultures. Pire, ils contiennent des matériels non biodégradables » explique-t-il.

Et même lorsqu'ils sont incinérés, le fait que l'incinération soit faite en zone urbaine représente un risque sanitaire énorme pour les populations.

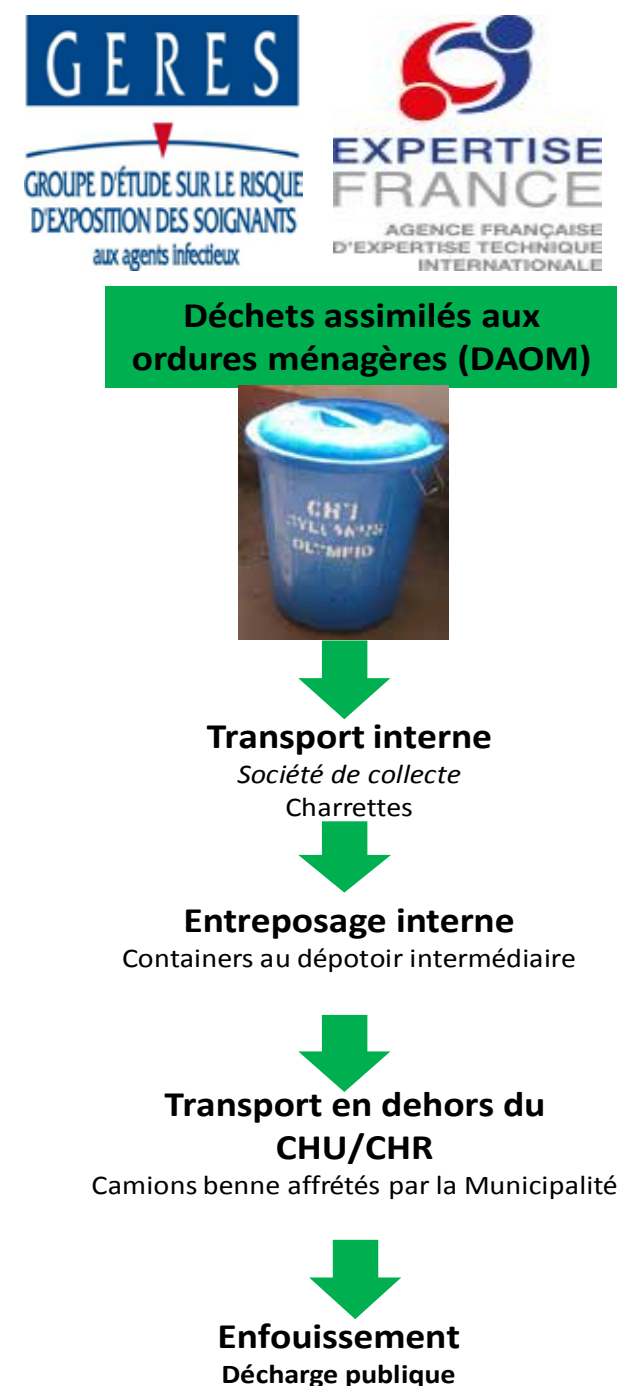
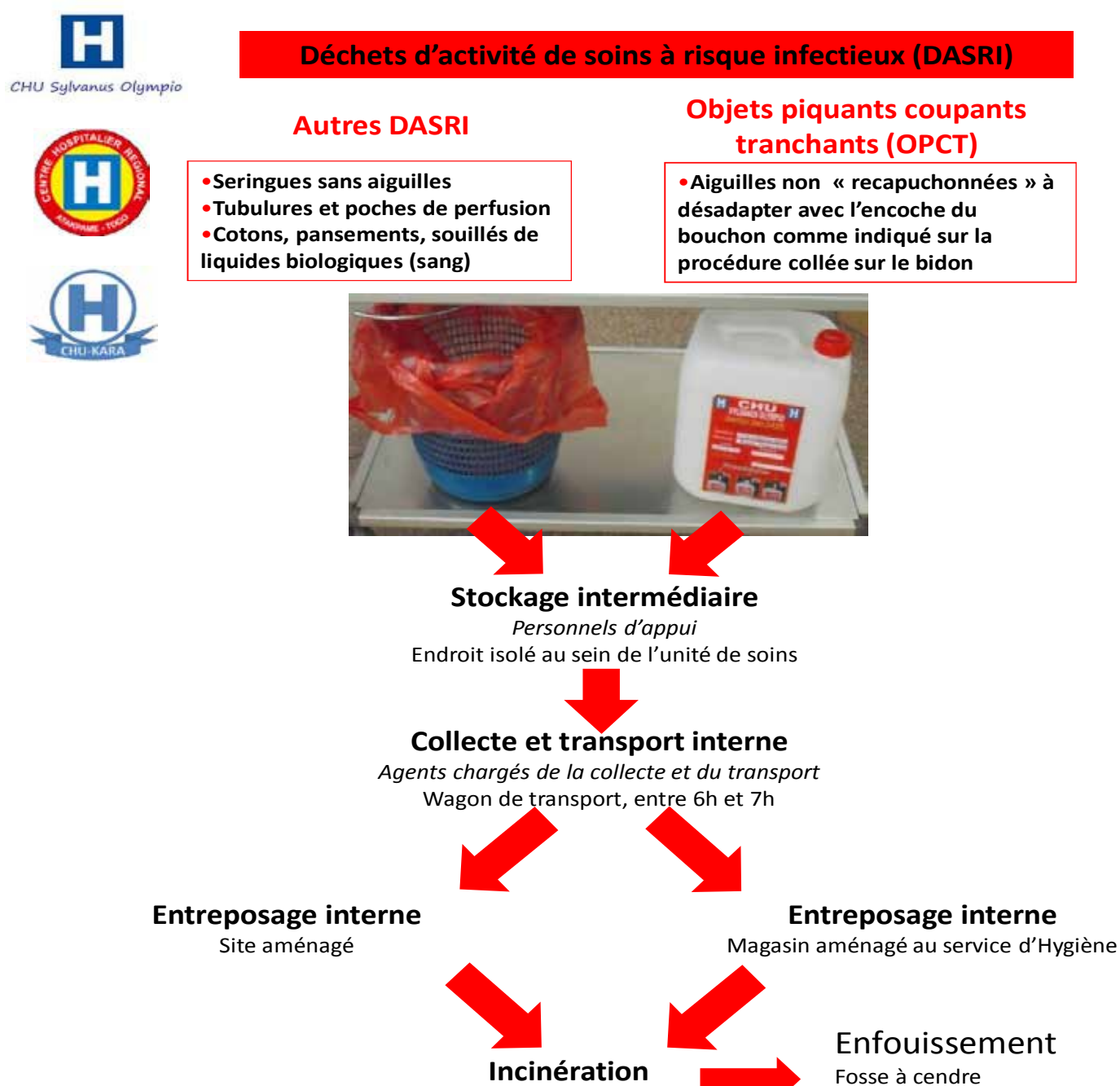
Selon plusieurs environnementalistes, dont l'ingénieur De Souza Ovido, l'installation et le fonctionnement des incinérateurs en zone urbaine exposent, en effet, les populations aux risques d'infections, de maladies cardiovasculaires et de dermatose. Dans certains cas, explique l'expert, notamment lorsque les déchets sont incinérés à basse température ou que des matières plastiques contenant du poly (chlorure de vinyle) (PVC) sont incinérées, il se forme des dioxines, des furanes et divers autres polluants aériens toxiques qui sont émis et/ou que l'on retrouve dans les cendres résiduelles et les cendres volantes (transportées par l'air et les gaz effluents qui sortent de la cheminée de l'incinérateur).

L'exposition aux dioxines et aux furanes peut avoir des effets dommageables pour la santé.

Il est vrai que le Togo ne dispose pas de texte formel qui réglemente la gestion des DASRI. Mais le code togolais de la Santé publique indique que « le déversement et l'enfouissement des déchets toxiques industriels, des déchets biomédicaux ou hospitaliers et spéciaux sont interdits. Ces types de déchets doivent être éliminés impérativement, conformément aux dispositions des textes nationaux et internationaux applicables au Togo ».

Il revient donc aux professionnels de santé, par éthique, de prendre des dispositions régulières dans le traitement des déchets biomédicaux afin d'éviter de mettre en péril la vie de leurs concitoyens qu'ils ont juré de protéger.

AFFICHE : GESTION DES DECHETS



TOTAL RÉNOVE LE SERVICE DE PÉDIATRIQUE CHIRURGIE DE CHU SYLVANUS OLYMPIO

L'homme n'est jamais grand que lorsqu'il s'abaisse pour aider un enfant ». C'est par ces mots que le Professeur Tekou Hubert, Chef service de chirurgie pédiatrique du CHU Sylvanus Olympio, a accueilli, ce mercredi, les nouveaux locaux du service de chirurgie pédiatrique réhabilités par la société Total Togo.

La réhabilitation de ce service qui permettra une meilleure prise en charge des enfants au CHU Sylvanus Olympio est, selon le Directeur Général de Total, une volonté manifeste de l'entreprise d'améliorer les conditions de prise en charge sanitaires des enfants. « L'un des piliers les plus importants de Total Togo c'est d'œuvrer dans le domaine de la santé et dans le cas précis pour une prise en charge plus efficace des enfants au service de chirurgie pédiatrique » a déclaré le Directeur Général M. Adrien Béchonnet.

Les trois salles de ce service totalement rénovées et équipées en matelas, moustiquaires, brasseurs d'air, poste télévisions...«pourront désormais permettre d'accueillir plus facilement les enfants et



Photo de famille

les mettre dans un confort qui participe aussi à leur processus de guérison » a reconnu le Professeur Tekou. Il a par ailleurs émis le vœu que des actions similaires soient entreprises par Total Togo pour l'équipement du service de

chirurgie pédiatrique ouvert au CHU campus. « Mais au delà, l'idéal serait que le Togo se dote enfin d'un hôpital pédiatrique pour enfant qui puisse prendre en

charge tous leurs besoins en traitement » a-t-il poursuivi. En dehors de la santé, l'éducation, l'accès à l'énergie et la sécurité routière sont les autres domaines d'intervention de Total Togo.

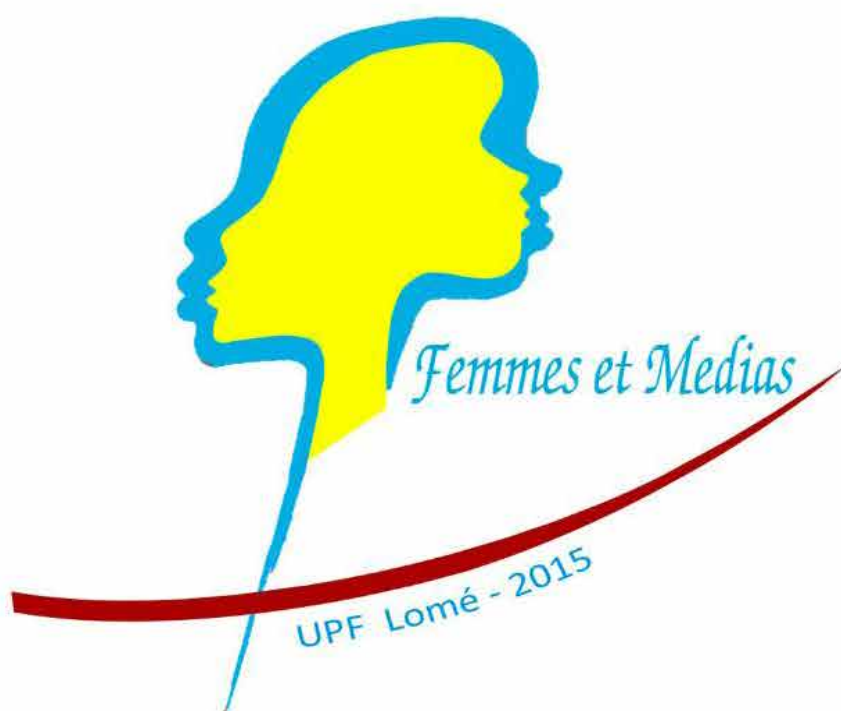
ENVIRONNEMENT:

(Suite de la page 7)

doit parvenir donc à concilier la gestion des aires protégées et le développement rural durable. La reconnaissance de l'importance de faire en sorte que les populations rurales vivant dans les aires protégées ou à proximité de celles-ci se sentent directement concernées par la biodiversité en initiant des projets intégrés de développement et de conservation. Améliorer les relations entre les gestionnaires des aires protégées et les populations locales car pour que les aires protégées survivent, il est nécessaire d'engager un dialogue inclusif avec les communautés affectées. Focus Infos recommande par ailleurs de redéfinir le concept d'aire protégée car la conception actuelle est basée sur les interdits alors qu'il faudrait plutôt s'orienter vers le concept de réserve à vocations multiples. L'action conjuguée du gouvernement, des cadres du milieu, des politiques et autres organisations de la société civile doit se poursuivre à travers la sensibilisation auprès de toutes les couches sur la nécessité de protéger les aires protégées. Confier

au HCCRUN une partition à effet de catharsis à jouer eu égard aux événements malheureux d'avant les années 90. La protection de la nature est une nécessité, car sa destruction a des effets néfastes sur la vie de l'homme qui fait partie intégrante de celle-ci et dont il tire profit. La Convention sur la diversité biologique, que plus de 150 pays ont adoptée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en juin 1992, reconnaît à chaque État, dont le Togo, des droits souverains sur l'utilisation de leurs ressources génétiques, et qu'ils doivent donc prendre des mesures pour protéger leurs intérêts sur le marché grandissant des ressources biologiques.

Que l'État togolais s'engage dans une politique de protection de la faune, notamment par la création de parcs nationaux, de réserves, cela à des fins écologiques, mais aussi touristiques et économiques, est assurément souhaitable.



44^{èmes} Assises de la Presse Francophone

Thème :
La place des Femmes dans les Médias Francophones

Lomé, du 25 au 29 NOVEMBRE 2015



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



ENTREPRENARIAT :

✎ Raphael DJAMESSI

« JEUDI J'OSE », LA NOUVELLE INNOVATION DU FAIEJ

Plusieurs économistes s'accordent à dire que l'entrepreneuriat semble aujourd'hui être l'unique voie de développement pour les économies africaines. Au Togo, plusieurs mécanismes sont mis en place depuis quelques années pour accompagner les jeunes entrepreneurs. Des mécanismes méconnus de certains jeunes et que le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) entend vulgariser à travers « Jeudi, j'ose ».

Plateforme d'échanges et d'informations sur l'entrepreneuriat des jeunes, « Jeudi, j'ose » est une initiative du FAIEJ qui se veut un espace où les jeunes verront leurs préoccupations et inquiétudes sur des questions liées à l'entrepreneuriat satisfaites. C'est, selon la Directrice du FAIEJ Mme Mivédor-Gbadamassi Sahouda, « une porte ouverte sur le monde entrepreneurial au Togo, un cadre d'insertion socioprofessionnelle où les jeunes pourront s'informer et partager l'expériences de certains entrepreneurs Togolais ». L'idée est née de trois constats selon la Directrice du FAIEJ : le manque d'informations des jeunes Togolais par rapports aux

mécanismes et opportunités d'entrepreneuriat mis à leurs dispositions par le gouvernement, le manque d'informations de certains jeunes entrepreneurs pour réussir leurs affaires et leur manque d'expériences dans le domaine entrepreneuriat.

Cette rencontre prévue pour chaque deuxième jeudi du mois à la Blue Zone à Cacadévi sera un espace qui répondra à tous les besoins d'informations de ces jeunes qui pourront se faire suivre par certains professionnels ou se faire accompagner par des paires éducateurs dans la réalisation de leurs projets, ceci en fonction des projets et programmes du gouvernement



dans le secteur de l'entrepreneuriat.

Le concept a été lancé le jeudi 12 novembre dernier à Blue-Zone de Lomé et la première séance avait pour thème : «

entrepreneuriat comme facteur de développement ». Elle a été l'occasion de témoignages de jeunes entrepreneurs sur leurs différentes activités et les difficultés rencontrées ainsi que de l'appui du FAIEJ dans la mise en œuvre de leurs projets. Cette

séance a, de même, permis de même aux jeunes entrepreneurs et aux journalistes présents d'en savoir un peu plus sur la contribution de l'entrepreneuriat au développement d'une économie.



**Vous assurer,
c'est vous protéger.**

www.sahamassurance.com

SAHAM
Assurance
Avancez librement

AIMES-AFRIQUE POSE SES VALISES DANS LA REGION CENTRALE

La Rédaction

La dernière grande mission médico-chirurgicale humanitaire d'AIMES-AFRIQUE a démarré le 16 novembre dernier. Pour cette ultime de l'année 2015, l'ONG International a posé ses valises dans la région Centrale. Plus de 1.000 opérations sont projetées ainsi que 15.000 consultations médicales spécialisées gratuites.

Après les régions des Plateaux en Mars, Maritime, Kara et Savanes où 1780 on été opérés et plus de 22 consultations médicales spécialisées réalisées, c'est donc la région Centrale qui accueille la grande mission médico-chirurgicale humanitaire foraine gratuite de l'année 2015 baptisée «Motivation». Elle est réalisée avec les médecins volontaires de l'ONG allemande médicales Aertze Camp et se déroulera du 16 au 30 novembre prochain.

Selon Dr Kodom (président de l'Ong), le souci permanent de l'Ong Aimes-Afrique est d'œuvrer aux côtés des populations vulnérables et des populations rurales au Togo : «Pour cette dernière mission de l'année 2015, nous avons la chance et l'honneur d'accueillir une quinzaine de médecins allemands spécialistes pour parti-

ciper et vivre cette expertise d'Aimes-Afrique dans l'approche d'amener l'hôpital vers les populations».

«Nous nous félicitons d'avoir à nos côtés, un partenaire de taille qui est l'Ong allemande Action PIT qui nous a mis en contact avec l'Ong Aertze Camp. Cette Ong allemande nous a donné l'opportunité de bénéficier de la subvention du ministère allemand de la Coopération (BMZ) dans notre mission», a-t-il souligné.

«La clôture de cette grande mission médico-chirurgicale est un rendez-vous du donner recevoir réciproque, parce que nous avons à nos côtés des médecins allemands. Ce sera l'occasion pour nous médecins d'Aimes-Afrique, d'apprendre aussi certaines techniques à intégrer dans nos approches, dans nos techniques de prise en charge chirurgicale pour optimiser

les résultats de nos actions sur le terrain», a-t-il indiqué.

«Pour la mission médico-chirurgicale humanitaire foraine gratuite de la région centrale, des patients seront consultés en Ophtalmologie, ORL, Pédiatrie, chirurgie générale et en médecine générale. Nous allons dans la région centrale avec des objectifs très élevés où nous comptons faire près de 15.000 consultations médicales spécialisées dans les 4 préfectures Centrale y compris Bafilo et opérer plus de 1.000 patients dans trois sites à savoir : l'hôpital de Sotouboua, le Centre Hospitalier Régional Sokodé et le Centre Hospitalier Préfectoral de Tchamba», a précisé Dr Kodom.

La phase de consultation va se dérouler du 16 au 26 novembre (plus de 15.000 consultations médicales spécialisées) et la phase chirurgicale du 19 au 29 novembre prochain (environ 1.000 opérations chirurgicales).

Une série de formations continues dans cinq localités est également prévue à l'attention du personnel médi-



Un cas opéré par les médecins d'Aimes Afrique

cal (médecins, assistants médicaux, agents de santé communautaires) en prise en charge des plaies opératoires, l'asepsie en milieu hospitalier et la médecine humanitaire.

Rappelons qu'Aimes Afrique est la première Ong africaine spécialisée dans les activités médico-chirurgicales humanitaires. Composée de médecins bénévoles, de spécialistes et

de chirurgiens qui apportent des services hospitaliers gratuits aux populations démunies des villages les plus reculés à travers l'Afrique, cette Ong a déjà à son actif, plusieurs acquis : plus de 350 missions médico-chirurgicales humanitaires, 16.500 interventions chirurgicales et plus de 380.000 consultations médicales spécialisées.



DÉCOUVREZ LA NOUVELLE GAMME DE GROUPE CAT 9-220 KVA

LES NOUVELLES SOLUTIONS ENERGIE CATERPILLAR



4 ans de garantie Caterpillar pour application secours



Contrat de service



Solutions de financement



1^{er} entretien offert



CONTACTEZ-NOUS : (228) 22 26 40 12

© 2015 Caterpillar Inc. Tous droits réservés. CAT, CATERPILLAR, BUILT FOR IT, leurs logos respectifs, le "jaune Caterpillar" et l'habillage commercial POWER EDGE, ainsi que l'identité visuelle de l'entreprise et des produits qui figurent dans le présent document, sont des marques déposées de Caterpillar qui ne peuvent être utilisées sans autorisation.

Togo Equipements



MEMBRE DU RÉSEAU

JA Delmas



LES JOURNALISTES S'ENGAGENT DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Du 10 au 12 novembre dernier, les professionnels des médias togolais étaient en formation à la maison de la presse pour mieux cerner le phénomène de la traite des êtres humains (TEH). Ce fléau fait annuellement plus de 22 millions de victimes par an dans le monde. L'ampleur de cette activité réside en partie dans la désinformation des populations. C'est donc pour servir de relais d'information auprès de ces dernières que l'ambassade de France au Togo et la Maison de la presse ont initié cette formation.

Au cours des trois jours de formations, acteurs du gouvernement, de la société civile, de l'ambassade de France et des médias, qui sont des experts en la matière ont entretenu les participants sur plusieurs thématiques liées à la TEH leur permettant d'avoir un background important sur le sujet.

M. Koffi Degbovi, Conseiller à la Cour suprême du Togo, Mme. félicité Koublanou, coordinatrice du Réseau de Lutte contre la Traite des Enfants au Togo (RELUTET), Mme Em-

manuelle Harang, chef projet TEH, Ambassade de France et ministre de la Justice du Togo, M.Tchalim Blao, directeur de la Maison de la presse, ont été les principaux panélistes.

Selon le rapport produit par l'ONUDC en 2014, l'activité de la traite des êtres humains touche pratiquement tous les pays de toutes les régions du monde. C'est une activité résumant l'homme à une simple marchandise où ses droits humains fondamentaux et sa dignité sont laissés pour compte.

« Nous sommes confrontés à ce phénomène lorsque par exemple l'on voit ces enfants soumis à un travail, peu ou pas rémunéré, sur le marché, à l'âge où ils devraient être scolarisés ou lorsque l'on entend parler des situations dramatiques vécues par les jeunes femmes africaines candidates à l'immigration et finalement exploités par le travail ou devenant esclaves sexuelles, en Europe, aux Etats-Unis ou au Moyen Orient notamment », explique le premier conseiller de l'ambassade de France au Togo, M. Guillaume Lemoine. Troisième grande forme de criminalité au monde après le trafic des armes et de stupéfiants, la TEH est bien présente au Togo. Le dernier exemple en date est le retour de douze togolais du Gabon ce 13 novembre, après être victimes de TEH.



Les participants et organisateurs à la fin de la formation

Ce retour a été effectif grâce à l'appui de plusieurs organisations dont l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations).

Rappelons qu'au cours de cet atelier, tous les médias ont été

représentés, à l'instar de la presse écrite, de la radio, de la télévision et du site en ligne.

La vingtaine de participants a été sélectionnée sur l'ensemble du territoire.



COMMUNIQUE

(Relatif à la suspension de deux confrères par l'OTM)

Le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a été informé le 16 novembre 2015 par l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) de sa décision contenue dans le communiqué OTM 001/PT/BE/011/15, de suspendre deux confrères de toutes activités en rapport avec la presse. Cette mesure fait suite à une plainte formée entre ses mains par le sieur Soklakou Kossi GAGOU, opérateur économique, agissant au nom et pour le compte de la société Andaman International Business Co Ltd, pour des faits de tentative de chantage et d'extorsion de fonds dont cette dernière aurait été victime.

Le Conseil National des Patrons de Presse prend acte de cette décision. Il se félicite que l'Observatoire Togolais des Médias ait instruit cette affaire avec célérité et diligence, dans l'intérêt de la corporation et dans un contexte de plaidoyer en vue du maintien d'un code de la presse dépénalisé. Tout en invitant l'ensemble de la corporation à la stricte application de la mesure prononcée, il exprime son souhait que cette sanction ne reste pas isolée et soit le début de la répression de comportements délictueux, incompatibles avec l'exercice de la profession de journaliste.

Le Conseil National des Patrons de Presse prie instamment la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), autorité de régulation, ainsi que l'Observatoire Togolais des Médias, instance d'autorégulation de se saisir de l'occasion de ce dossier, pour désormais et systématiquement blâmer, sanctionner tous les comportements violant le code d'éthique et de déontologie gouvernant notre profession ; mais également jetant du discrédit sur l'image de toute une corporation.

Le Conseil national des patrons de presse invite les citoyens, quels qu'ils soient, victimes de tentative de chantage ou d'extorsion de fonds, de saisir à l'avenir ces deux organes ou n'importe laquelle des organisations professionnelles.

Le Conseil national des patrons de presse rappelle que l'extorsion de fonds et le chantage sont des délits de droit commun, punissables comme tels par le Code pénal et non couverts par la code de la presse et de la communication.

Le Conseil National des Patrons de Presse invite l'ensemble du monde des médias au respect scrupuleux des normes gouvernant notre métier ainsi qu'à la préservation de l'image d'une presse crédible et professionnelle.

Fait à Lomé, le 17 novembre 2015.

Le Président
Jean-Paul AGBOH AHOUELETE.

LE GRAFFITI, UN ART URBAIN DE CONTESTATION

✎ Wilfried ADEGNIKA

Depuis un certain temps l'on peut remarquer un peu partout à Lomé sur des murs, des clôtures ou encore dans certains cadres de loisirs des dessins, des messages communément appelés graffiti. Considéré parfois comme du vandalisme, les jeunes togolais qui s'y adonnent font de leur mieux pour en faire un art respectable.

La fièvre du graffiti a embrasé Lomé depuis les années 98 avec des graffeurs tel Max de Campos. Aujourd'hui on distingue plusieurs graffeurs sur le terrain mais ceux qui sont plus actifs et dont les œuvres jonchent les artères de Lomé sont au nombre de quatre à savoir Trez, Sitou, Patriote et Baby. Pour ces derniers le graffiti est l'expression de soi, une passion et on n'a pas besoin d'une formation particulière pour le pratiquer et les messages véhiculés sont des messages de positivité, de conscientisation. Pour ce qui est du côté vandalisme Trez sous-entend : « Ce n'est pas du vandalisme mais ça dépend du message que tu veux faire passer. Quand tu fais passer des messages de haine ou tu vas mettre des bêtises sur le mur de quelqu'un sans sa permission là c'est du vandalisme ». C'est même pour ça qu'ils ciblent des endroits délabrés ou sales pour y faire leurs graffiti afin de les rendre plus beaux et plus attrayants.

Pour mieux vulgariser le graffiti et en faire un art à part entière, reconnu et respecté et en faire des festivals sont organisés à l'instar de « The wall », « Graff Education » où on fait de petites formations aux enfants histoires de les initier à la chose. Festivals dont ont déjà bénéficié des villes comme Lomé, Kpalimé et Aného.

L'ART

Le mot graffiti malgré son origine italienne s'utilise aussi bien en français qu'en anglais et demeure tel quel, même au pluriel. Il est considéré comme la voix de la masse, une façon de transgresser les règles ou de crier haut et fort un fait ou un mécontentement général, à priori. Il sert par ailleurs pour plusieurs de toile grande nature, de lieu pour laisser libre court à l'imagination, à la créativité, offrant beaucoup de visibilité et une manière



Un tag de Sitou Matt Imagination

bien particulière d'afficher un désir d'être subversif et coloré.

Bien que remarqué comme tel qu'à partir de la première guerre mondiale, le graffiti demeure très ancien, 45 millions d'années, selon certains historiens et dans les villes comme Pompéi, Athènes même chez les vikings en Irlande et en Amérique du Sud chez les Maya.

Technique et élaboré, le graffiti nécessite adresse et créativité et implique le contrôle d'une multitude de méthodes artistiques, de la juxtaposition d'éléments en passant par le pochoir,

la gravure, la peinture à la bombe, le rouleau ou le pinceau en plus de nécessiter la maîtrise de certains concepts tels que l'équilibre, la géométrie, le style.

Le graffiti et le hip-hop sont intrinsèquement liés bien que le graffiti ait été aperçu bien avant l'avènement de la culture hop-hop. Il est devenu en quelques sortes son moyen d'expression le plus palpable.

ART OU VANDALISME

La problématique selon laquelle le graffiti est-il un art ou un acte de vandalisme existe depuis toujours et reste ambiguë. Bien que le graffiti ait gagné ses lettres de noblesses depuis fort longtemps déjà dans le milieu artistique, certains réfractaires tendent à vouloir démontrer qu'il s'agit d'un acte illégal et donneraient selon eux un aspect visuel dépravé. Certes, la question sera toujours source de débats animés entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre mais l'on pense qu'en autorisant l'accès à des lieux spécifiques aux artistes graff, leur permettant ainsi de réaliser leurs œuvres de façon légale serait la clé de

la civilité et du respect.

QUI EST CORNBREAD

Cornbread ou Darryl A. McCray de son vrai nom fait figure de pionnier dans le domaine du graffiti. Il est surnommé « le parrain du graffiti » et on lui doit cet aspect moderne du graff aujourd'hui. Cornbread avait passé la majeure partie de sa vie dans une école de réforme. Lorsqu'il fut finalement relâché et envoyé à l'école publique, il avait des difficultés à s'exprimer et était envahi d'une timidité malade. Eprit d'amour pour une jeune femme et séparé d'elle suite à divers concours de circonstances, il décida de lui crier son amour sous forme de graffiti et s'appliqua donc à peindre son « tag » sur les bus, les trains, les voitures de police et les murs des édifices de la ville. Au fil des années, les motivations de l'artiste ont pris des tangentes différentes. Il ne chercha plus à crier son amour à sa bien-aimée mais plutôt à obtenir de la notoriété et ce, sans avoir à se battre physiquement et à pénétrer dans le monde infernal de la criminalité.

**DEMARQUEZ-VOUS.
ROULEZ EN**

FORCE X

560.000 Fcfa TTC*

* Prix hors frais d'immatriculation et assurance.

 **CFAO MOTORS**
cfaogroup.com

Bd Eyadéma BP 332 Lomé
Tél. +(228) 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

 **YAMAHA**
Revs Your Heart



SAHAM
Assurance



vous offre **Gratuitement** une
Assistance Automobile
en cas **d'accident** et de **panne**

- ... Aide à l'établissement du constat amiable
- ... Remorquage
- ... Véhicule de remplacement



22-22-93-64 / 65 / 66
www.sahamassurance.com



SAHAM
Assistance